

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1242 Décisions concernant les Ministères

n° 1242

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

23 novembre 1960

Numéro JO

n° 12 du 31/12/1960

Date du numéro

31 décembre 1960

TEXTE INTÉGRAL

Il est accordé pour l'année scolaire 1960-61, pour études en Métropole, une bourse catégorie D, à Monsieur Saleh Hassan. Le montant de cette bourse sera délégué au Chef du Service Administratif Central, sous-ordonnateur, qui en assurera le versement à l'Office des Etudiants d'Outre-Mer. « M. Saleh Hassan percevra avant son départ de Djibouti une indemnité de premier équipement d'un montant de 250 NF, soit dix mille huit cent soixante-neuf francs Djibouti. Cette somme sera à valoir sur le montant de l'indemnité de trousseau et de premier équipement qui lui sera versée ultérieurement.